

CHASSADAPT : les réponses aux questions les plus fréquentes

1) Pourquoi est-ce que toutes les espèces ne sont pas déclarables sur CHASSADAPT ?

CHASSADAPT n'a pas vocation à déclarer toutes les espèces de gibier mais seulement celles soumises au principe de « gestion adaptative ».

La solution d'une application smartphone avec déclaration en temps réel était la plus pertinente afin de pouvoir continuer à chasser certaines espèces dans les conditions de la gestion adaptative, qui, sinon, risquaient de ne plus pouvoir être chassables.

Sont déclarables sur CHASSADAPT : la tourterelle des bois, l'oie cendrée, le courlis cendré et la bécasse (pour l'accès à la bécasse une habilitation est nécessaire).

L'accès à la visualisation d'une espèce n'est possible que durant sa période de chasse (dates d'ouverture nationale).

2) Si vous ne pouvez pas visualiser les espèces

L'accès à la visualisation d'une espèce n'est possible que durant sa période de chasse (dates d'ouverture nationale).

Pour l'accès à la bécasse une habilitation est nécessaire (vous devez l'avoir expressément demandée lors de votre validation).

Si vous venez de créer votre compte :

La synchronisation des données de référence (comme les espèces) entre la base de données nationale et les Smartphones est effectuée toutes les heures et prend environ 30 mn.

Ainsi, un chasseur qui vient de créer son compte dans CHASSADAPT devra patienter au plus tard 2 heures avant que son téléphone ne se mette à jour et que les espèces ne soient visibles.

3) Si vous n'arrivez pas à vous connecter avec votre identifiant à 14 chiffres.

Pour pouvoir vous connecter, vous devez obligatoirement avoir pris une validation pour la saison en cours.

Si vous n'avez pas pris de validation pour la saison en cours, votre identifiant Guichet Unique à 14 chiffres ne sera pas reconnu par le logiciel.

5) Mot de passe oublié : ce que vous devez faire

Le mot de passe (de la saison précédente) n'est plus reconnu si le chasseur n'a pas pris de nouvelle validation pour la (nouvelle) saison en cours.

Dans ce cas, la connexion avec un nouveau mot de passe est impossible tant que vous n'aurez pas pris de validation pour la saison en cours et le message « code SMS incorrect » s'affichera.

En cas de mot de passe oublié, un code SMS à 4 chiffres vous est communiqué.

- **Le code SMS** qui vous a été envoyé doit être saisi dans l'application CHASSADAPT (champ « code reçu par SMS »). **Il comporte 4 chiffres.**
- Ensuite, vous êtes invité à saisir un nouveau mot de passe de votre choix, puis à le confirmer. **Le mot de passe comporte 6 chiffres.**

6) Message « Code SMS incorrect » / Si vous n'arrivez pas à entrer votre mot de passe / si votre mot de passe est refusé: ce que vous devez vérifier

Le code SMS ne fonctionne plus si le chasseur n'a pas pris de nouvelle validation pour la (nouvelle) saison en cours. Dans ce cas, le message « code SMS incorrect » s'affichera.

Si vous avez pris une validation pour la saison en cours et que vous n'arrivez pas à entrer votre mot de passe, vous pourriez alors avoir fait une confusion entre le « code SMS » et le « mot de passe ».

- **Le code SMS** qui vous a été envoyé doit être saisi dans l'application CHASSADAPT (champ « code reçu par SMS »). **Il comporte 4 chiffres.**
- Ensuite, vous êtes invité à saisir un nouveau mot de passe de votre choix, puis à le confirmer. **Le mot de passe comporte 6 chiffres.**

*
**